

Une charte pour protéger et renforcer la présence des arbres : de nombreuses ressources pour accompagner cette charte



1 million, c'est le nombre d'arbres dans la métropole nantaise. Pour préserver et développer ce capital vert, les élus ont adopté une charte destinée à la fois à reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité et notre santé, et à mieux les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Rues, parcs, bois, forêts, bocage ou marais... Les arbres sont omniprésents dans nos paysages et dans nos vies. La métropole nantaise en compte un million, pour 680 000 habitants. Les élus des 24 communes ont décidé de s'engager concrètement pour préserver ce patrimoine arboré et contribuer à développer un territoire plus vert. Réunis vendredi 12 avril 2024 en conseil métropolitain, ils ont adopté une charte dont l'ambition est de « changer notre regard sur les arbres ». « Ils sont encore trop souvent perçus comme des obstacles, alors que ce sont des atouts », explique Jacques Garreau, vice-président chargé de la métropole nature et de la végétalisation.

Coordonnées

Nantes Métropole

Documents

Délibération pour l'adoption de la charte métropolitaine des arbres et de l'outil Barème VIE/BED

Délibération du 12 avril 2024 au conseil métropolitain de Nantes Métropole pour l'adoption de la charte métropolitaine des arbres et de l'utilisation de l'outil Barème VIE/BED d'évaluation de la valeur des arbres.

La politique de l'arbre proposée au travers de la charte métropolitaine s'inscrit dans la politique publique Nature et Biodiversité et vient compléter et renforcer les autres politiques publiques : PCAET, santé publique ; elle vient également confirmer les arbres, les haies et les boisements comme des ingrédients de la ville et du territoire, et en espace, proposer de nouveaux modes de faire, compatibles avec les politiques publiques du logement, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, des espaces publics et du patrimoine bâti.

La présente délibération porte sur trois points :

1) l'approbation et le soutien apporté :

> à la Déclaration des droits de l'arbre proposée par l'association ARBRE

Ce travail a pour but d'alimenter et de structurer les chartes métropolitaine et communale et de tirer bénéfice des bonnes idées mises en œuvre par ailleurs. Ces chartes ont été choisies selon une recherche internet simple, en se basant sur le document de synthèse de Plante & Cité « Prendre soin des arbres en ville, pour une approche transversale » paru en septembre 2022 ainsi qu'en se basant sur les ouvrages de la bibliothèque de la Direction Nature et Jardins.

Seules les dernières versions des chartes ont été analysées et non les versions précédentes (par exemple Montpellier ou le Grand Lyon).

L'analyse a porté sur plusieurs critères.

Chaque critère a été évalué selon une grille, matérialisée par un nuancier de couleurs.

Les critères utilisés :

- la pertinence et le détail des informations présentées
- la qualité de la mise en forme
- la mention des sources / références
- l'antériorité de la charte
- l'ampleur de la charte (comptabilisé en nombre de pages)
- la diversité et l'exhaustivité des thèmes traités
- le type d'organisme ayant conçu la charte, la population concernée (nombre d'habitants), la portée du document, le degré de participation citoyenne et l'empreinte politique

Informations complémentaires

Thématiques

Forêts / Arbres

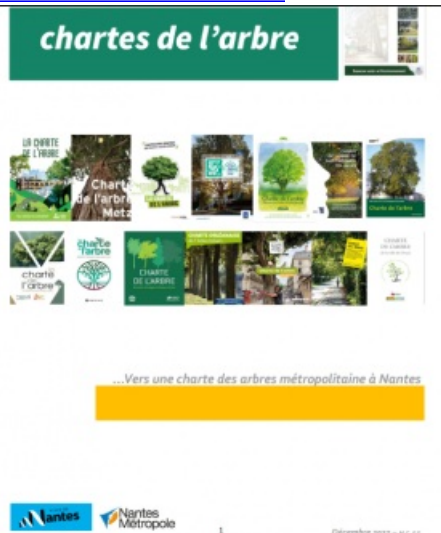
Auteur

Nantes Métropole

Date de publication

2022

[Consulter la ressource](#)



Barème de valeur de l'arbre - Guide pour les instructeurs

Le barème de valeur des arbres est un « nouveau » sujet d'instruction pour de nombreuses communes ; c'est pourquoi il est apparu nécessaire d'accompagner le plus grand nombre par l'établissement de cette fiche d'instruction destinée avant tout aux instructeurs des services urbanisme et/ou agents des espaces verts.

Les communes ont toute latitude dans le cadre de leur fonctionnement interne pour le mettre en œuvre au regard de leurs moyens humains et de leur mode de relation avec les administrés : si certaines communes ont fait le choix de se baser sur les éléments déclarés par le demandeur, d'autres privilégient un accompagnement par leurs services (urbanisme ou espaces verts) le plus en amont possible.

L'attention de tous est malgré tout attirée sur le fait que des déclarations clairement trop éloignées de la

réalité du terrain pourraient être soulevées dans le cadre de recours portés par des riverains.

Inversement, le contrôle exercé par les communes entre autre dans le cadre du droit de visite et de communication est strictement encadré : une autorisation de pénétration sur les terrains privés doit idéalement être signée par le propriétaire en amont de toute visite et les constats effectués lors de ces visites doivent être établis de façon contradictoire.

Le bien fondé de la démarche du barème de valeur des arbres ne doit pas être un alibi pour refuser/attaquer, sans fondement, des projets de construction qui seraient par ailleurs nécessaires pour accueillir de nouvelles populations. Aussi l'instruction de ce barème de valeur des arbres doit se faire avec bienveillance mais toujours avec une grande vigilance.

Informations complémentaires

Thématiques

Forêts / Arbres

Auteur

Nantes Métropole

Date de publication

2024

[Consulter la ressource](#)



Barème de valeur de l'arbre

Guide pour les instructeurs



Nantes Métropole
DIG Fabrique de la ville écologique et solidaire
Département Nature & Jardins - Service Arbre et Carapace
Département Urbanisme et Habitat - Service Études et ParticiPation

1 / 19

Charte métropole des arbres de Nantes Métropole : Héritages du passé, richesses d'aujourd'hui, solutions de demain

Nantes métropole a voté une Charte de l'arbre à l'échelle de la métropole, pour mieux préserver, accroître et valoriser l'arbre sous toutes ses formes (arbres en ville, haies et forêts).

Coconstruite avec les 24 communes, les professionnels et les associations, elle marque une réelle volonté politique de considérer l'arbre comme un allié pour notre territoire et met en pratique la règle des 3/30/300.

C'est une approche pour un urbanisme favorable à la santé, pensée par des chercheurs au niveau international (Barcelone, Québec)

C'est quoi le 3/3/300 ?

- voir 3 arbres de chez soi,
- habiter dans un quartier ayant 30 % de couvert arboré,
- vivre à 300 mètres d'un espace vert / îlot de fraîcheur

1 million, c'est le nombre d'arbres dans la métropole nantaise. Pour préserver et développer ce capital vert, les élus ont adopté une charte destinée à la fois à reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité et notre santé, et à mieux les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Rues, parcs, bois, forêts, bocage ou marais... Les arbres sont omniprésents dans nos paysages et dans nos vies. La métropole nantaise en compte un million, pour 680 000 habitants. Les élus des 24 communes ont

décidé de s'engager concrètement pour préserver ce patrimoine arboré et contribuer à développer un territoire plus vert. Réunis vendredi 12 avril 2024 en conseil métropolitain, ils ont adopté une charte dont l'ambition est de « changer notre regard sur les arbres ». « Ils sont encore trop souvent perçus comme des obstacles, alors que ce sont des atouts », explique Jacques Garreau, vice-président chargé de la métropole nature et de la végétalisation.

La Charte métropolitaine de l'arbre est composée de trois ressources en téléchargement :

- une version détaillée
- une version synthèse
- et un formulaire d'engagement

Informations complémentaires

Thématiques

Forêts / Arbres

Auteur

Nantes Métropole

Date de publication

2024

[Consulter la ressource](#)



Liens utiles

[Plus d'infos sur metropole.nantes.fr](#)